



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Jean Castex
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 28 mai 2021

Envoyé par LRAR N° 1A 191 761 6878 0

Monsieur le Premier Ministre,

L'Association REACTION 19 que nous présidons et qui compte aujourd'hui près de 70.000 adhérents ainsi que plusieurs dizaines de milliers de sympathisants, s'adresse à vous en votre qualité de rédacteur du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nous vous sollicitons, par la présente, afin de vous faire part de nos interrogations quant à l'absence de modifications apportées à la situation des élèves des établissements d'enseignement scolaire et d'éducation de la République en matière de port du masque.

De nombreux éléments attestent pourtant de la dangerosité du port prolongé du masque sur cette population.

En premier lieu, il s'agit de l'état d'hypoxie qui a pu être mesuré dans le cadre de notre opération « Oxychild » menée auprès d'enfants scolarisés ayant porté un masque de protection pendant tout le temps scolaire.

Pour rappel, le seuil en deçà duquel la communauté médicale unanime établit l'état d'hypoxie, est fixé à 95 % et celui d'hypoxie grave, à 90%.

L'appareil de mesure utilisé a été l'oxymètre, dispositif médical que la Haute Autorité de Santé a vivement recommandé dans sa décision n° 2021.0107/DC/SBP du 8 avril 2021 pour la prévention et la surveillance de la Covid-19 ainsi que pour l'évaluation médicale des patients.



Association Loi 1901 – Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
<https://reaction19.fr>



Ainsi, des résultats oxymétriques alarmants ont attesté d'un taux d'oxygénation pouvant descendre jusqu'à 77% de saturation en oxygène à la fin du temps scolaire, alors que ce taux était en moyenne de 98% avant leur entrée à l'école.

En conséquence, le port du masque a eu pour effet direct une baisse du taux en oxygène dans le sang.

Son maintien en milieu scolaire fait donc encourir à l'élève, chaque jour davantage, des risques avérés d'hypoxie, ainsi qu'en attestent les chiffres recueillis et le dépassement des seuils de gravité.

En second lieu, ont été relevés des malaises graves qui n'ont pu être expliqués par aucune autre cause que celle des effets directs de l'hypoxie engendrée par le port prolongé du masque.

Une littérature scientifique abondante et non controversée établit d'ailleurs de façon constante, que les hypoxies peuvent entraîner à moyen ou long terme des altérations cérébrales irréversibles et des arrêts cardiaques ou, a minima, une altération des performances cognitives et motrices.

Enfin, par un manifeste du 18 mai dernier, des professionnels de l'éducation se sont insurgés contre les mesures injustifiées et disproportionnées qu'on les contraint à appliquer, les faisant devenir, selon leurs propres termes, des « maltraitants ».

Ainsi, au vu des éléments ci-dessus exposés et compte tenu de l'inaction des Recteurs des Académies de la République que nous avons pourtant dument informés par courrier avec mise en demeure le 24 mars 2021, nous vous sollicitons, Monsieur le Premier Ministre, afin de suspendre immédiatement l'obligation du port du masque dans l'intégralité desdits établissements.

Les risques encourus par les élèves de la République étant totalement disproportionnés au regard du fait aujourd'hui incontesté que les enfants sont de très faibles vecteurs de contamination et de transmission, une telle prise de tels risques ne peut donc plus être justifiée par l'objectif de lutte contre la maladie Covid-19.

Par conséquent, nous tenons à vous informer de l'intention de l'Association REACTION 19 d'engager des actions pénales directes à l'encontre des Recteurs d'Académie.

A toutes fins, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le projet de citation directe que nous entendons déposer afin d'engager la responsabilité pénale des trente-six Recteurs des Académies de la République.





L'objectif premier étant de préserver la sécurité et la santé des enfants, nous nous tenons à votre entière disposition pour conférer ensemble des préoccupations de nos adhérents.

Vous trouverez ci-joint copie des courriers que nous adressons également à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Copie de la présente est adressée à ces derniers.

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

P.J : Projet de citation directe.

Monsieur Riccardo MEREU
Co-Président

